



PROCES VERBAL DU BUREAU DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à douze heures, le Bureau régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Labessière Candeil sous la Présidence de Monsieur Daniel VIAELLE.

Etaient présents avec voix délibératives : M. Daniel VIAELLE, M. Marc CURETTI, Mme Evelyne ROUANET, M. David CUCULLIERES, M. Jean-Claude CLERGUE, M. Francis CESCATO, Mme Monique CORBIERE FAUVEL, M. Francis MONSARRAT, M. André FABRE, M. Gilbert VERNHES.

Etaient présents sans voix délibératives : M. Jean-Pierre BERRAUD, M. Michel VIDAL, M. John DODDS, M. Jean-Marc PASTOR, M. Bernard RAYNAL.

Excusés : M. Jean-Marc SALEINE, M. Gérard CAUQUIL, M. Michel PETIT, M. Blaise AZNAR.

Mme Monique CORBIERE FAUVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 10 membres présents.

Ordre du jour :

Délibération n° DB 2024.36 - Convention de partenariat pour un projet participatif avec la Commune de Graulhet

Délibération n° DB 2024.37 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Approbation du PV – Signatures

Le procès-verbal du bureau du 10 juin 2023 a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Délibération n° DB 2024.36 - Convention de partenariat pour un projet participatif avec la Commune de Graulhet

Rapporteur Mme Monique CORBIERE FAUVEL, Vice-Présidente en charge de la stratégie territoriale, des relations avec les collectivités adhérentes et de la prévention

Mme Corbière Fauvel rappelle qu'engagé depuis sa création dans une démarche de sensibilisation du grand public à la réduction et au tri des déchets, Trifyl travaille avec différents acteurs du territoire pour développer l'apprentissage des nouveaux gestes de tri et la prise de conscience de nécessaires comportements éco-responsables dans les territoires.

En juillet 2024, la Mairie organise la construction participative d'une œuvre monumentale éphémère sous la conduite d'Olivier Grossetête artiste plasticien de renommée mondiale connu pour Constructions Monumentales Participatives en Cartons.

Ce projet, à la fois architectural et participatif, invite toute la population d'une ville à partager une aventure humaine et artistique. Adultes, enfants, personnes âgées et public de tout horizon sont invités à participer à ce projet gigantesque et un peu fou : construire ensemble une œuvre en cartons inspirée par l'architecture de la ville, avec comme seuls outils des boîtes de cartons et du scotch !

Dans ce cadre, la Mairie de Graulhet et Trifyl souhaitent mettre en place un partenariat pour valoriser cette opération grand public associant créativité, solidarité et recyclage.

- Vu les Statuts de Trifyl ;
- Vu la délibération n° DCS 2021.70 du 15 novembre 2021 du Comité Syndical de Trifyl portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
- Considérant le projet participatif mis en place par la Commune de Graulhet en partenariat avec rues d'été et consistant à construire avec la participation de la population une œuvre en cartons inspirée par l'architecture de la ville, avec comme seuls outils des boîtes de cartons et du scotch ;
- Considérant l'intérêt réciproque des deux parties de mettre en place une convention de partenariat pour la réalisation de ce projet visant à favoriser les comportements éco-responsables des acteurs de l'opération ;
- Considérant le projet de convention établi pour la durée de l'évènement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :

Article 1 : de valider la convention de partenariat avec la Commune de Graulhet jointe en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les actes, notamment les avenants, relatives à son exécution.

Délibération n° DB 2024.37- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur M. Marc CURETTI, Vice-Président en charge de l'administration générale et des relations extérieures

M. Curetti informe les membres du Bureau que le payeur départemental, comptable public du syndicat, a sollicité l'admission en non-valeur de plusieurs créances éteintes pour un montant total de 1 838,97 € TTC ainsi que d'un ensemble de créances irrécouvrables pour un montant total de 11 727,08 € TTC qui n'a pu être encaissé malgré les relances et diligences effectuées.

Ces créances concernent des titres émis à l'encontre de professionnels pour des dépôts en déchèterie.

Il s'agit de 6 créances éteintes suite à des facturations émises entre 2020 et 2022, et 114 créances irrécouvrables pour des facturations émises entre 2018 et 2023.

Ces valeurs sont à rapprocher des plus de 3600 factures émises chaque année auprès de 1100 à 1200 professionnels pour un volume d'environ 500 000€

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les Statuts de Trifyl,
- Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté le 20 novembre 2023,
- Vu la délibération DCS 2021.70 du Comité Syndical de Trifyl en date du 15 novembre 2021 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu l'exposé produit par M. le Payeur Départemental, comptable du Syndicat, sollicitant l'admission en non-valeur de plusieurs créances éteintes pour un montant total de 1 838,97 € TTC ainsi que d'un ensemble de créances pour un montant total de 11 727,08 € TTC qui n'ont pu être recouvrées malgré les relances et diligences effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :

Article 1 : de prononcer l'admission en non-valeur de plusieurs créances éteintes pour un montant total de 1 838,97 € TTC sur le budget principal conformément à l'annexe jointe. La charge correspondant sera imputée à l'article 6542.

Article 2 : de prononcer l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables pour un montant total de 11 727,08 € TTC sur le budget principal conformément à l'annexe jointe. La charge correspondant sera imputée à l'article 6541.

Article 3 : le Président et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

1)-Présentation nominative de l'organigramme

M. Roussel, précise aux membres du Bureau le nouvel organigramme des services issu de la réorganisation votée le 24 juin dernier lors du Comité Syndical (voir annexe jointe) en indiquant nominativement l'affectation des postes.

2)- Présentation des consultations lancées pour les lignes de trésorerie des budgets de Trifyl.

Mme BARDES informe les membres du Bureau qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de Trifyl, de pouvoir bénéficier d'une ligne de trésorerie pour le budget principal à hauteur de 8M€ et d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe à hauteur d'1.5M€. Une consultation a donc été lancée auprès des établissements bancaires.

Après étude comparative des différentes offres, il convient de retenir les propositions les plus intéressantes à savoir :

- Pour le budget principal :
 - o l'offre d'ARKEA pour 4 M€ au taux TI3M + 0.60%
 - o l'offre du Crédit Agricole pour 4 M€ au taux EUR 3 mois +0.59%
- Pour le budget annexe l'offre du crédit mutuel pour 1.5 M€ au taux de EUR 3 mois + 0.60%

3)- Compte rendu de la visite organisée dans les serres de Rougeline

M. De Nardi rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre du Comité Stratégie et Innovation, une petite délégation d'élus s'est rendue, le 18 juin, sur l'invitation des serres de Rougeline à Lapouyade pour visiter leur site de production, ainsi que celui de l'ISDND voisin géré par VEOLIA.

Pour rappel le groupement de producteurs Rougeline, produit sur le site de Gironde des tomates sous serre, soit 5500T/an.

Pour pouvoir produire ces tomates, ils ont besoin d'eau, de chaleur et de CO2. Actuellement c'est Messer qui leur fournit le CO2 et VEOLIA la chaleur. Pour mémoire, c'est pour la fourniture du CO2 qu'ils ont pris contact avec Trifyl. Une réflexion est toujours en cours sur une éventuelle collaboration entre les deux structures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

La secrétaire de séance,
Monique CORBIERE FAUVEL



Le Président de Trifyl
Daniel VIALELLE

